



LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DU DELTA DE L'AA

Face aux dérèglements climatiques et à la perspective de la montée du niveau de la mer, la question de la protection et de l'adaptation du polder est posée. Pour y répondre, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du delta de l'Aa, qui réunit les acteurs et les usagers de l'eau, s'est engagée dans la mise en œuvre d'un PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) sur le territoire du Delta de l'Aa.

Le PAPI a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences négatives sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

Elaboré à l'initiative des acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités, le PAPI a permis d'initier une stratégie locale pour le territoire, en tenant compte de ses spécificités et de ses besoins. L'objectif étant de faire en sorte que le territoire continue à vivre et se développer tout en tenant compte des conséquences des risques auxquels il est exposé.



Le PAPI contient sept axes d'intervention :

- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations,
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise,
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme,
- Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.
- Axe 6 : le ralentissement dynamique des écoulements,
- Axe 7 : les travaux de protection des ouvrages hydrauliques.



Document d'information communal sur les risques majeurs

Labellisé le 14 décembre 2016, le PAPI du Delta de l'Aa propose 62 actions pour diminuer la vulnérabilité du territoire, réparties entre 10 maîtres d'ouvrage. Le montant total des opérations est d'environ 26 millions d'euros.

Les principaux financeurs sont l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.



Sur le territoire des Wateringues, les principaux maîtres d'ouvrages, structures locales ayant décidé de jouer un rôle dans la prévention des inondations, sont :

- Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO). Etablissement porteur du PAPI, celui-ci assure notamment les missions de suivi administratif, technique et financier du programme.
- L'Institution Intercommunale des Wateringues (IIW). Ce syndicat mène les actions concernant les ouvrages d'évacuation des crues à la mer et l'amélioration de la connaissance et du fonctionnement global du système des wateringues.
- Les intercommunalités. Elles portent certains projets structurants tels que le confortement des digues ou des actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

POUR EN SAVOIR PLUS

- <https://papi-delta-aa.fr>
- Les Wateringues – Hier, aujourd'hui et demain, AGUR/IIW, novembre 2014